



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 49291

Texte de la question

M. Jean-Louis Leonard fait part de son étonnement à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche quant à la vacance du poste de psychologue scolaire sur le groupe scolaire Condorcet et maternelle du Lac, sis à La Rochelle (17000). Ce quartier classe en ZEP souffre cruellement de cette absence. Il note par ailleurs que le mode de recrutement n'incite pas les éventuels candidats à régler la pénurie. Il lui demande de bien vouloir veiller à ce que ce poste soit pourvu rapidement.

Texte de la réponse

En application de la déconcentration administrative, les mesures d'aménagement du réseau scolaire relèvent de la compétence des autorités académiques qui répartissent les moyens qui leur sont alloués, en fonction des priorités départementales. Toutefois, la psychologie scolaire est une spécialisation du corps enseignant du premier degré qui s'effectue sur la base du volontariat. La vacance du poste de psychologue scolaire sur le groupe Condorcet de La Rochelle résulte de l'absence de candidature et non de la politique départementale menée par l'inspecteur d'academie. Le nombre de stagiaires en psychologie scolaire croît régulièrement dans le département de Charente-Maritime. Dès la rentrée 1997, 3 stagiaires psychologues scolaires seront affectés sur postes et, au titre de 1997-1998, 5 candidats sont proposés pour suivre la formation.

Données clés

Auteur : [M. Léonard Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49291

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1145

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2093